



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME 2023-2024

Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight



musiccounts.ca | @musiccounts

Table des matières

- 2 - Survol du programme
- 4 - Par où commencer
- 5 - Critères d'admissibilité
- 7 - Utilisations admissibles des subventions
- 8 - Aperçu de la demande
- 10 - Conseils pour soumettre une demande bien étayée
- 11 - Façon dont les décisions de financement sont prises
- 12 - Foire aux questions

Si vous avez des questions sur le processus de demande, veuillez envoyer un courriel à applications@musiccounts.ca ou prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe de MusiCounts en cliquant [ici](#).

Dates importantes

- + **14 septembre 2023** : Ouverture de la période de demande
- + **25 octobre 2023** : Date limite pour les demandes anticipées (soumettez votre demande dûment remplie avant cette date pour avoir la chance de recevoir l'une des deux cartes-cadeaux de 500 \$ chez un détaillant de musique de votre choix!)
- + **5 décembre 2023** : Date limite définitive pour présenter une demande
- + **Janvier-mars 2024** : Période de sélection
- + **Avril 2024** : Les demandeurs sont informés du résultat du processus de sélection

Survol du programme

Le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight offre aux écoles du Canada des subventions variant entre 5 000 \$ et 20 000 \$ pour couvrir les frais liés à l'achat d'instruments ou d'équipements, ou à des ressources et des honoraires de clinicien. Elle a pour mission de soutenir des programmes de musique axés sur les nouvelles technologies, contemporains ou culturellement adaptés. Qu'il s'agisse de tambours autochtones, de hip-hop, de groupes de rock ou de production musicale, ce nouveau volet de financement de MusiCounts vise à favoriser l'innovation dans l'enseignement de la musique au Canada.

Ce programme de subventions est ouvert à toutes les écoles admissibles au Canada. Il vise particulièrement les écoles qui ne disposent pas des instruments de musique, équipements et ressources nécessaires pour offrir aux jeunes un programme de musique inclusif et viable. Le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight vise à faire en sorte que les jeunes plus démunis du Canada aient accès aux bienfaits de l'enseignement de la musique.

Qui peut présenter une demande?

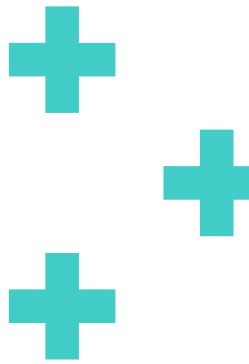
- + Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande.
- + Les enseignants, la direction ou le personnel administratif peuvent présenter une demande au nom de leur école.

Pourquoi cette nouvelle source de financement existe-t-elle et quelles approches de l'enseignement de la musique soutient-elle?

Depuis plus de 25 ans que MusiCounts investit dans l'enseignement de la musique, la majorité de nos ressources ont été allouées à des programmes de musique qui relèvent de la tradition occidentale coloniale de l'enseignement de la musique, perpétuant donc les mêmes approches de l'enseignement de la musique que les programmes provinciaux et territoriaux à travers le Canada, et les programmes postsecondaires.

Ce nouveau volet de financement a été établi pour cultiver l'innovation dans le domaine de l'enseignement de la musique au Canada et favoriser les programmes d'enseignement de la musique qui répondent aux besoins, aux cultures et aux intérêts divers et changeants des élèves partout au Canada.

Survол du programme



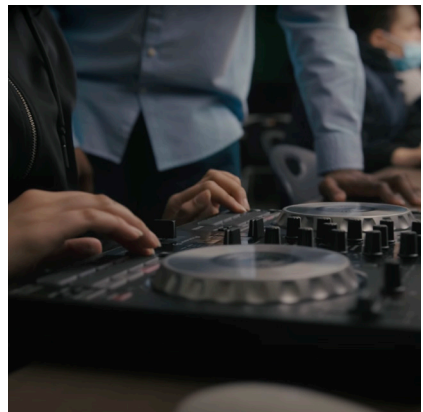
Ce programme appuiera les approches de l'enseignement de la musique contemporaine, à l'avant-garde de la technologie ou culturellement adaptées. Cela comprend, de façon non limitative :

- Musique autochtone
- Tambour métallique
- Ensemble de musique rock/pop contemporaine
- Production/enregistrement de musique
- Hip-hop ou création rythmique
- Création de musique électronique

Que faire si mon école n'a pas de programme de musique?

- + Les écoles qui n'offrent pas actuellement de programme d'enseignement de la musique sont encouragées à demander du soutien pour lancer un nouveau programme de musique. Dans votre demande, il est essentiel de fournir des précisions sur le processus de mise en œuvre du nouveau programme de votre école advenant l'acceptation de votre demande.

Si vous cherchez un soutien pour un programme de musique scolaire contemporain, axé sur la technologie ou spécifique à une culture, veuillez vous tourner vers le **Programme de subventions Band Aid de MusiCounts**.



Par où commencer

Si vous souhaitez demander une aide financière pour l'enseignement de la musique dans votre école, vous devez commencer par soumettre le **Formulaire d'accueil de MusiCounts**. Ce court formulaire aidera MusiCounts à déterminer si votre demande correspond mieux aux objectifs du programme Band Aid ou à ceux du Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Le Formulaire d'accueil est disponible **ici**.

Si vous n'êtes pas certain de savoir comment remplir le Formulaire d'accueil, veuillez demander de l'aide à l'équipe de MusiCounts avant de le soumettre :

1. En envoyant un courriel à applications@musicounts.ca
2. En fixant un **rendez-vous virtuel** avec un membre de l'équipe MusiCounts.

Une fois que vous aurez rempli et soumis le Formulaire d'accueil, vous recevrez un courriel de MusiCounts dans les deux jours ouvrables. Ce courriel vous invitera à créer un compte sur le Portail en ligne de MusiCounts et vous donnera accès à un Formulaire d'accueil personnalisé.



Critères d'admissibilité

Quels sont les types de programmes admissibles?

Ce programme appuiera les approches de l'enseignement de la musique contemporaine, à l'avant-garde de la technologie ou culturellement adaptées. Cela comprend, de façon non limitative :

- Musique autochtone
- Tambour métallique
- Ensemble de musique rock/pop/contemporaine
- Production/enregistrement de musique
- Mixage et matriçage
- Hip-hop ou création rythmique
- Création de musique électronique

Qui peut présenter une demande?

Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande. Le programme de musique peut être scolaire ou parascolaire, mais les instruments et l'équipement reçus dans le cadre de ce programme doivent appartenir à l'école bénéficiaire et être utilisés régulièrement par les élèves.

Mon école n'a pas de programme de musique. Puis-je quand même présenter une demande?

Oui. Les écoles qui n'ont pas de programme de musique sont invitées à demander une aide au programme Band Aid de MusiCounts ou au **Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight**.

À quelle fréquence mon école peut-elle recevoir ce financement?

Les écoles peuvent recevoir un financement du Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight une fois tous les cinq ans.

Cependant, des autorisations spéciales peuvent être accordées aux bénéficiaires précédents du **Programme de subventions Band Aid de MusiCounts** des cinq dernières années ayant reçu du soutien pour des programmes d'enseignement de la musique traditionnels (orchestre, Orff, etc.), qui cherchent à diversifier l'offre de programmes de musique de leur école. Si votre école souhaite en profiter, elle devra obtenir une permission spéciale avant de soumettre le Formulaire d'accueil. Veuillez prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe de MusiCounts **ici**. Lors de ce rendez-vous, soyez prêt à discuter de vos ambitions visant à diversifier l'enseignement de la musique dans votre école et à expliquer en quoi cette diversification est nécessaire.

Mon école dispose déjà d'un programme de musique, mais je souhaite ajouter une offre de programme supplémentaire. Est-ce admissible?

Oui. Si votre école propose déjà un programme de musique, mais que vous souhaitez mettre en place un programme de musique supplémentaire avec le soutien de MusiCounts, vous pouvez soumettre une demande à MusiCounts.

Critères d'admissibilité

Demandeurs inadmissibles :

- ✗ Écoles qui facturent des frais de scolarité
- ✗ Programmes de musique communautaires (Mais ne vous inquiétez pas, il existe un programme de financement pour l'enseignement de la musique communautaire! Veuillez consulter la page du [Programme de subventions communautaires pour la musique de MusiCounts.](#))
- ✗ Des programmes de musique scolaire traditionnels : ensemble d'harmonie, ensemble Orff, orchestre, ensemble de guitares (Mais ne vous inquiétez pas, il existe également un financement pour ces programmes! Veuillez consulter le [Programme de subventions Band Aid de MusiCounts.](#))
- ✗ Studios de musique privés et professeurs qui donnent des cours individuels
- ✗ Écoles qui pratiquent une discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou la religion.

Si vous avez des questions concernant votre admissibilité à ce programme, veuillez envoyer un courriel à applications@musiccounts.ca



Utilisations admissibles des subventions

Dans votre demande de subvention, fournissez des détails sur les articles que vous souhaitez acheter si votre demande de subvention est acceptée.

- + Au moins 75 % du financement doit servir à l'achat d'instruments et d'équipements de musique.
- + Jusqu'à 20 % de votre subvention du Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slight peut être utilisé pour rémunérer un clinicien externe qui travaillera avec vous ou vos élèves pour vous préparer à animer ce programme de façon appropriée. Par exemple :
 - Si vous avez l'intention d'offrir un programme de production musicale à votre école, vous pouvez utiliser une partie de votre subvention de MusiCounts pour rémunérer un ingénieur du son ou un réalisateur de la région qui animera des ateliers avec vos élèves.
 - Si vous avez l'intention d'offrir un programme de musique axé sur la culture autochtone, vous pouvez utiliser une partie de votre subvention de MusiCounts pour rémunérer un éducateur culturel local, un aîné ou un Gardien du Savoir qui travaillera avec vous ou vos élèves à la mise en œuvre de ce programme.
- + Vous pouvez utiliser jusqu'à 15 % de votre subvention pour des ressources et des accessoires éducatifs, y compris de la musique en feuilles, des applications éducatives, des lutrins, ou encore des logiciels.
- + Jusqu'à 20 % des fonds peuvent être utilisés pour la réparation des instruments que possède déjà votre école.

Les utilisations suivantes ne sont pas admissibles au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slight :

- ✗ Rénovation d'un local de classe
- ✗ Mises à niveau du système de sonorisation ou de systèmes de son
- ✗ Sorties sur le terrain
- ✗ Rémunération des enseignants à temps plein (cliniciens externes et invités seulement)

Aperçu de la demande



En fonction de vos réponses au Formulaire d'accueil de MusiCounts, vous recevrez un Formulaire de demande personnalisé posant des questions propres à la situation de votre école. Toutes les demandes au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight doivent cependant comporter les sections suivantes :

Section de la demande

Ce qui est exigé

Renseignements sur l'école et le demandeur	<ul style="list-style-type: none">+ Renseignements généraux sur votre école et sur le demandeur principal (la personne qui prépare la demande de subvention).
Description du programme	<ul style="list-style-type: none">+ Aperçu de l'enseignement de la musique à votre école+ Détails sur le programme de musique qui demande le soutien de MusiCounts.+ Détails sur les fonds actuellement disponibles pour l'enseignement de la musique dans votre école.
Responsable du programme	<ul style="list-style-type: none">+ Détails sur la personne qui dirigera le programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé.+ Détails sur l'engagement de cliniciens externes, si cela fait partie de votre demande.
Besoins de la communauté	<ul style="list-style-type: none">+ Aperçu de la communauté des jeunes qui participeront au programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé, notamment une vue d'ensemble des données démographiques de ce groupe d'élèves et des détails sur les obstacles à la réussite auxquels ils peuvent être confrontés.
Impact et viabilité du programme	<ul style="list-style-type: none">+ Explication de l'impact de la subvention MusiCounts sur votre école.+ Détails sur la viabilité du programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé.+ Une lettre de soutien d'un collègue de votre école. Nous vous recommandons de joindre une lettre d'un administrateur

Aperçu de la demande

de votre école, si l'administrateur n'est pas le demandeur principal. Nous vous conseillons d'indiquer dans cette lettre que votre école soutient l'impact à long terme et la viabilité de l'enseignement de la musique dans votre établissement. La lettre de soutien doit être téléversée au format PDF et **ne doit pas** dépasser une page.

Parc instrumental

- + Répondez à quelques questions concernant l'état de l'inventaire des instruments de musique et de l'équipement de votre école; **les écoles ne sont plus tenues de détailler leur inventaire d'instruments de musique et d'équipements.**

Requête

- + Remplissez le **Formulaire de requête de MusiCounts**, auquel vous aurez accès une fois que vous aurez soumis votre **Formulaire d'accueil** et que vous serez passé à votre Formulaire de demande. Dans le Formulaire de requête, vous devez détailler ce que vous avez l'intention d'acheter si votre demande est acceptée.
- + Le **montant demandé**, qui est le montant total du financement que vous demandez à MusiCounts. Ce montant doit se chiffrer entre 5 000 \$ et 20 000 \$. Le montant demandé doit correspondre au total partiel indiqué dans le Formulaire de requête.
- + Un résumé des raisons pour lesquelles votre école a besoin des instruments et de l'équipement que vous demandez.

Conseils pour soumettre une demande bien étayée

Soumettez votre Formulaire d'accueil le plus tôt possible.

Une fois votre **Formulaire d'accueil** soumis, vous serez invité à créer un compte sur le Portail en ligne de MusiCounts et à accéder à votre Formulaire de demande complet dans les deux jours ouvrables. La soumission du Formulaire d'accueil ne devrait pas prendre plus de 5 minutes. En vous y prenant à l'avance, vous aurez accès à votre période de demande plus longtemps, ce qui vous laissera plus de temps pour vous familiariser avec les questions et pour soumettre une demande bien étayée.

Évitez de parler des avantages généraux de l'enseignement de la musique.

Pas besoin de prêcher aux convertis! Nous savons tous à quel point l'enseignement de la musique est important pour les jeunes. Dans votre demande, concentrez-vous sur des détails spécifiques concernant l'impact de la musique sur les élèves de votre école, plutôt que de citer des recherches qui démontrent la valeur de l'enseignement de la musique de manière plus générale.

Répondez à chaque question de façon directe et concise.

Nous conseillons aux demandeurs d'aller droit au but en répondant aux questions dans leur demande.

Demandez de l'aide.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à contacter l'équipe de MusiCounts pour obtenir de l'aide ou des éclaircissements. Nous sommes là pour vous aider.

Cliquez ici pour prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe MusiCounts, ou envoyez un courriel à applications@musicounts.ca

Façon dont les décisions de financement sont prises?

Chaque demande présentée au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight fait l'objet d'un processus de sélection rigoureux. Les membres du jury évaluent les demandes selon les critères essentiels suivants :

Niveau de besoin

- + Y a-t-il un besoin urgent de se procurer les instruments et équipements demandés?
- + La communauté d'élèves bénéficiant programme de musique de l'école est-elle confrontée à des obstacles pour accéder à la formation musicale?

Direction et viabilité du programme

- + Y a-t-il un plan solide en place pour s'assurer que les instruments et l'équipement demandés seront utilisés régulièrement par les élèves de l'école à court et à long terme?
- + Existe-t-il un enseignant pour le programme ou un plan solide pour en trouver un?
- + Le programme bénéficie-t-il d'un soutien administratif?

Impact potentiel

- + L'obtention de la subvention aura-t-elle un impact significatif sur le programme d'enseignement de la musique et les élèves de votre école?

Foire aux questions

Qui peut solliciter le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight au nom de l'école?

Quiconque peut demander à bénéficier du programme Band Aid de MusiCounts au nom du programme de musique de l'école, mais les demandes sont généralement soumises par l'enseignant de musique de l'école, le directeur ou un membre du conseil des parents d'élèves. Veuillez vous assurer que l'enseignant de musique ou le directeur de l'école sont au courant de la demande.

Puis-je présenter une demande pour des instruments qui seront partagés par plusieurs écoles?

Absolument! Les demandeurs qui souhaitent partager des instruments entre plusieurs écoles sont les bienvenus! Dans votre demande, vous représenterez l'école où les instruments seront stockés; expliquez ensuite comment ils seront partagés entre chaque école.

Puis-je utiliser le courriel de mon école pour présenter une demande?

Malheureusement, de nombreuses commissions scolaires bloquent les courriels de MusiCounts; ainsi, nous vous recommandons **FORTEMENT** d'utiliser un courriel personnel lorsque vous présentez une demande pour l'un de nos programmes.

Combien de temps faut-il pour remplir une demande?

La durée peut varier d'une demande à l'autre. La chose la plus importante à faire est de commencer tôt afin de vous familiariser avec les attentes concernant la demande et de vous accorder le temps nécessaire pour remplir le formulaire sans vous sentir pressé. La date limite est définitive et aucune prolongation n'est accordée.

Dois-je conserver mon identifiant et mon mot de passe?

Oui! Si votre école est sélectionnée pour recevoir une subvention, vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe pour accéder à votre compte. Veuillez conserver votre identifiant et votre mot de passe dans un endroit sûr afin de pouvoir accéder à votre compte en tout temps.

Foire aux questions

Quelles sont les chances que mon école reçoive une subvention?

Bien que les chances varient d'une année à l'autre en fonction du volume de demandes reçues et des fonds disponibles, nous soutenons généralement environ 25 % des demandeurs dans le cadre de ce programme.

Mon école est située dans une collectivité éloignée ou isolée accessible uniquement par transport aérien. Est-ce que MusiCounts contribuera aux frais d'expédition supplémentaires?

Si votre école est située dans une collectivité éloignée accessible uniquement par transport aérien, dites-le-nous! Nous sommes conscients que les frais d'expédition auxquels sont assujetties les écoles en région éloignée peuvent être exorbitants. Bien que les fonds de nos subventions ne puissent pas être utilisés pour payer directement les frais d'expédition, MusiCounts peut être en mesure de réduire ou de subventionner les frais d'expédition dans ces circonstances exceptionnelles, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Il n'y a pas d'enseignant de musique à temps plein dans mon école, suis-je tout de même admissible?

Absolument! Nous encourageons toutes les écoles à présenter une demande, à condition qu'une personne engagée soit chargée de diriger le programme au sein de l'école. Il peut s'agir de n'importe quelle personne de l'école ou d'un membre de la collectivité, pourvu qu'elle soit approuvée et soutenue par l'administration de l'école.

